



AVIS DE PROMULGATION

Règlements 523-13 et 524-13

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 mars 2013, les règlements suivants :

- ↪ **Règlement 523-13** *Règlement modifiant le Règlement 497-12 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, aux fins d'autoriser, sous réserve de certaines conditions, la construction de maisons modèles, préalablement à ce que l'emprise de rue et les infrastructures ne soient cédées à la Ville*
- ↪ **Règlement 524-13** *Règlement modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme et tarification des permis et certificats 54-97 (A), aux fins d'autoriser, sous réserve de certaines conditions, l'émission d'un permis de construction pour une maison modèle sans que celle-ci ne soit adjacente à une rue publique*

Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Portneuf le 17 avril 2013, et les certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire ont été émis le 19 avril 2013.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 6 mai 2013.

La greffière,

Chantal Plamondon
